

Aménagement de la circulation et du stationnement - Amboise 30/09

Madame, Monsieur,

Afin d'assurer la sécurité des marcheurs lors de l'événement "[La marche rose](#)" qui se déroulera le 30 septembre, un arrêté municipal est pris comme suit :

La circulation est interdite rue François 1^{er} et rue de la Concorde jusqu'à l'intersection avec la rue Louis XII.

[Référence arrêté municipal n°24-AT-0217](#)

Mairie d'Amboise

CONTACT

Mairie d'Amboise

02 47 23 47 23 · webmaster@ville-amboise.fr